

# Le Mot du Maire

Certains d'entre vous se posent légitimement des questions

- en matière de **fiscalité communale** :

Pourquoi le taux communal indiqué sur les feuilles d'impôts est-il supérieur à celui annoncé et voté par le Conseil Municipal ? Ceci est dû à un relèvement automatique des valeurs locatives par l'Etat, selon un coefficient national arrêté en loi de finances chaque année.

Nos taux sont-ils élevés ? Non, ils sont bas, ce qui pénalise parfois la commune puisque les subventions sont attribuées en fonction de l'effort fiscal. A titre de comparaison : le taux communal de la taxe d'habitation était en 2002 de 6,58% (contre 13,81 % en France et 10,97% dans la Drôme), pour la taxe foncière (bâti) de 10,39% (contre 17,59 % en France et 16,70% dans la Drôme). La taxe professionnelle était de 9,82 % à La Motte et de 15,04 % au niveau du Pays.

- en ce qui concerne **le prix de l'eau et de l'assainissement** :

L'augmentation en 2003 est de 3,49%. La commune, comme toutes celles qui ont une population de plus de 400 habitants (399 + population estivale pour notre village), reverse plus de 76% de la somme perçue sur le prix du m<sup>3</sup>. Nous sommes, par rapport à la moyenne nationale, plus de 2 fois moins chers, tout en étant en conformité au niveau de l'assainissement. Ces tarifs sont obtenus grâce à une gestion entièrement communale. Le budget de l'eau et de l'assainissement doit s'équilibrer et l'utilisateur doit légalement en financer la totalité du coût. L'augmentation du prix de l'eau correspond aux exigences de plus en plus fortes dans les domaines de l'environnement et du traitement des eaux usées (voir annexe) et du désengagement de l'Etat (les analyses ne sont plus prises en charge).

- sur **la forte hausse de la taxe des ordures ménagères** :

Le taux n'est pas fixé au niveau de la commune et cette taxe est entièrement perçue par la Communauté des Communes dont c'est la compétence. Deux raisons expliquent cette hausse :

- le coût de la gestion du traitement (en marché) a augmenté de 65% et a été répercuté sur la taxe,
- cette année la communauté des communes a fait le choix de ne prélever que 18% sur le budget général pour alimenter les ordures ménagères (contre 36% l'an dernier).

Le budget général peut aussi être mis à contribution, contrairement aux règles fixées pour l'eau.

La sévérité accrue des normes et des échéances fixées par l'Etat en matière de collecte sélective et de qualité de traitement des déchets ont fait progresser le coût global du service. Même si l'on trie mieux, les volumes des ordures ménagères augmentent chaque année, ce qui contribue à la hausse. Un effort reste à faire dans le tri pour contenir l'augmentation des coûts, la déchetterie devrait être mieux utilisée.

La saison estivale a été marquée par la canicule. Fort heureusement nous n'avons eu aucun décès ou incendie à déplorer sur la commune. Que tous ceux qui sont intervenus soient ici remerciés, en particulier nos pompiers qui ont dû faire face à de nombreuses sorties. La sécheresse a pénalisé les agriculteurs.

Les Mottois ont manifesté leur civisme en économisant l'eau comme il le leur était demandé.

Le village a été relativement épargné par les dernières crues qui ont tout de même emporté des terres en amont et en aval du village.

L'année 2004 verra débiter les travaux sur la Traverse (voir annexe) et se terminer l'étude du zonage d'assainissement.

**Avec le Conseil Municipal, je vous souhaite une *bonne et heureuse année.***

**Nous vous assurons de notre entier dévouement.**